

Beychac et Cailleau, février 2018

DISPOSITIONS STATUTAIRES

(9 février 2018)

Art. 8 : Adhérents – membres de droits

« En raison de l'importance numérique des adhérents de droit, le mode de représentation est défini ci-après.

Les adhérents se constitueront au niveau des secteurs en Assemblée de secteur qui élira un délégué par tranche complète de 100 adhérents et un délégué par tranche complète de 350 hectares déclarés dans les Appellations Bordeaux, Bordeaux Supérieur, Crémant de Bordeaux ou dans l'IG Fine Bordeaux.

[...]

Les secteurs dans lesquels sera déclarée l'une de ces trois AOC ou l'IG, mais où ne sont atteints ni le chiffre de 100 adhérents, ni la surface de 350 hectares, auront cependant chacun droit à un délégué. Le calcul sera effectué sur la base des chiffres moyens des trois dernières récoltes connus au 30 septembre précédant la tenue des assemblées de secteur.

Ces délégués désignent parmi eux un délégué responsable, interlocuteur du Syndicat.

[...]

Toutes les candidatures à l'élection de délégué doivent être déposées au minimum 8 jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale de secteur sous la forme d'une lettre adressée au siège du Syndicat. Passé ce délai, la liste des candidatures est définitivement close.

En cas de candidature, les Délégués ne doivent pas, à la date de l'Assemblée Générale de secteur, avoir 65 ans révolus.

Durée du mandat

Le délégué est élu pour 3 ans lors des réunions de secteur.

Le Délégué est un acteur de la vie syndicale, aussi bien dans son secteur que dans le cadre des actions mises en œuvre par Planète Bordeaux.

Il est un intermédiaire entre le Syndicat et ses collègues viticulteurs.

Le Délégué Responsable est l'interlocuteur privilégié pour le Syndicat. Il synthétise les besoins de son secteur pour les communiquer au Syndicat et s'assure que ses collègues ont bien reçu les informations émanant de Planète Bordeaux.

PARTICIPATION AUX ACTIONS DU SYNDICAT

Le Délégué est tenu de **participer aux actions entreprises par le Syndicat** :

- assister aux réunions pour lesquelles il est convoqué par le Syndicat ; une formation présentant ses rôles et missions est proposée à tous et obligatoire pour les nouveaux délégués ;
- participer activement à l'animation de la réunion de secteur ;
- se mobiliser sur les actions proposées par le Syndicat (promotion, technique, GDON, manifestation...), avec obligation de participer à au moins une manifestation ou une journée par an ;
- jouer un rôle d'ambassadeur de nos appellations lors des réunions publiques sur son territoire ;
- préparer et veiller à la bonne représentation de son secteur lors des élections du Syndicat.

RELAJ D'INFORMATIONS

Le Délégué est un **relai d'informations vers le Syndicat**

- de tout incident exceptionnel (climatique ou autre) ;
- de la présence de vignes à l'abandon ;
- des préoccupations, problèmes ou propositions de son secteur ;
- des originalités de son secteur (en hommes, exploitations, foires...) pour les répertorier et les utiliser notamment lors de voyages de presse ;
- de suivre et faire connaître l'avis des Adhérents préalablement à chaque projet d'infrastructures (décret de 1990 Protection du Terroir).

Le Délégué est un **interlocuteur privilégié pour les viticulteurs de son secteur**

- sur des informations techniques, promotionnelles... émises par le Syndicat ;
- créer un climat fédérateur pour tous les viticulteurs de son secteur
- (proposition de dégustation, découverte, de réunion/débat...) en lien avec ses collègues ;
- veiller aux projets d'urbanisation de son secteur.

Le Délégué peut **solliciter les services du Syndicat** pour toute vulgarisation qu'il jugera utile, ceci dans le cadre de la politique du Syndicat.

Il a **à sa disposition un budget pour l'animation** dont il aura la suggestion (762 € par canton, utilisable en une année ou cumulable sur deux années afin de réaliser un projet d'envergure plus important). Chaque projet sera soumis à l'avis de la Commission Adhérents.

Le Syndicat s'engage à faire connaître aux Adhérents, annuellement, les noms de tous les délégués cantonaux à l'aide d'une fiche globale d'identité (nom, téléphone, mail), ainsi que les délégués siégeant en Conseil d'Administration du Syndicat.

Les services de Planète Bordeaux sont à la disposition des Délégués pour toute information et soutien dans la communication vers ses collègues.